

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catastrophes naturelles Question écrite n° 91377

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les suites de la tempête Xynthia. La France a été frappée les samedi 27 et dimanche 28 février 2010 par une violente tempête baptisée « Xynthia » qui a balayé une large bande du territoire de la Charente-Maritime aux Ardennes, provoquant au total la mort de 53 personnes (dont 29 pour le seul département de Vendée, plus particulièrement dans la commune de la Faute-sur-Mer) et des dégâts matériels très importants. La mission d'information de l'Assemblée nationale sur les raisons des dégâts provoqués par la tempête Xynthia a examiné les causes des évènements dramatiques ayant résulté de cet incident climatique et a formulé vingt-deux propositions afin d'éviter que de tels dégâts ne se reproduisent. La mission suggère notamment de moduler dans une plus grande proportion les primes des entreprises en fonction du risque et de sa prise en compte par celles-ci. Il lui demande de bien vouloir préciser les suites concrètes que le Gouvernement entend donner à cette suggestion.

Texte de la réponse

La proposition de moduler dans une plus grande proportion les primes des entreprises en fonction du risque et de sa prise en compte par celles-ci sera examinée dans le cadre d'une réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles qui sera discutée prochainement.

Données clés

Auteur: M. Marc Le Fur

Circonscription: Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 91377 Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé: Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11301 **Réponse publiée le :** 12 avril 2011, page 3661